

Ministère de la Communauté française

Administration générale de
l'Enseignement et de la Recherche
scientifique.

Direction générale de l'Enseignement
non obligatoire et de la Recherche
scientifique.

Service de l'enseignement
de promotion sociale.

1080 Bruxelles , le 03 Mar 2010
Rue A. Lavallée, 1
02 / 690.87.31

Monsieur Roberto GALLUCCIO
Administrateur délégué
CPEONS

rue des Minimes 87-89
1000 BRUXELLES

Ref.: a) / Dossier pédagogique 4608

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1

----- Section : FORMATION COMPLEMENTAIRE DE L'AGENT PENITENTIAIRE -
CONVENTION
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR
Code Référence : 984100S20X2

Monsieur l'Administrateur délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier
pédagogique relatif à la section mentionnée sous rubrique.

Dossier	Section / Unité	Code Réf.	Classement	Domaine
4608 S	FORMATION COMPLEMENTAIRE DE L'AGENT PENITENTIAIRE - CONVENTION	984100S20X2	ESS	
4608 U 1	PSYCHOLOGIE ET GESTION DU STRESS EN MILIEU CARCERAL - CONVENTION	984101U21X2	ESST	903
4608 U 2	APPROCHE DE LA SOCIOLOGIE EN MILIEU CARCERAL - CONVENTION	984102U21X2	ESST	903
4608 U 3	DROIT PENAL ET PROCEDURE PENALE - CONVENTION	713701U21X1	ESST	703
4608 U 4	APPROCHE DE LA SANTE ET DE L'HYGIENE EN MILIEU CARCERAL - CONVENTION	800003U21X1	ESST	801
4608 U 5	INTRODUCTION A LA COMMUNICATION ET A LA GESTION DES CONFLITS EN MILIEU CARCERAL - CONVENTION	984105U21X2	ESST	903
4608 U 6	APPROCHE DE LA CRIMINOLOGIE ET DE LA PENOLOGIE EN MILIEU CARCERAL - CONVENTION	713019U21X1	ESST	703
4608 U 7	INTRODUCTION A LA COMMUNICATION ECRITE - CONVENTION	984107U21X2	ESST	903
4608 U 8	EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION FORMATION COMPLEMENTAIRE DE L'AGENT PENITENTIAIRE - CONVENTION	984100U22X2	ESSQ	903

Dossier Section / Unité Code Réf. Classement Domaine

Veillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général adjoint,



François-Géryard Stolz

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1**DOCUMENT 8 ter****DOSSIER PEDAGOGIQUE****SECTION****1. La présente demande émane du réseau :**

- (1) Communauté française (1) Libre-confessionnel
 (1) Provincial et communal (1) Libre non-confessionnel

 Identité du responsable pour le réseau : **ROBERTO GALLUCCIO** Date et signature : 12/11/2009

 Administrateur délégué

2. Intitulé de la section :

**FORMATION COMPLEMENTAIRE DE L'AGENT PENITENTIAIRE -
CONVENTION**

CODE : (3)

984100S20X2

3. Finalités de la section :

Reprises en annexe n° 1 de 1.. page

4. Classement de la section :

- (1) Enseignement secondaire du degré: (1) inférieur (1) supérieur
 (1) Enseignement supérieur de type-court (1) Enseignement supérieur de type-long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

5. Titre délivré à l'issue de la section :

**Certificat de «FORMATION COMPLEMENTAIRE DE L'AGENT
PENITENTIAIRE - CONVENTION » spécifique à l'enseignement secondaire supérieur de
promotion sociale**

6. Modalités de capitalisation :

6.1. Organigramme de la section

6.2. S'il échet, délai maximum entre la délivrance des attestations de réussite et leur prise en compte pour la participation à l'épreuve intégrée

Repris en annexe n° 2 de ...1... page

- (1) Cocher la mention utile
 (2) A compléter
 (3) Réservé à l'Administration

Code de l'unité de formation : (3)	984100S20X2
------------------------------------	-------------

7. Unités constitutives de la section :

<u>Intitulés</u>	<u>Classement des U.F.</u>	<u>Code des U.F.</u>	<u>Code du domaine de formation</u>	<u>Unités déterminantes</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Psychologie et Gestion du stress en milieu carcéral - Convention	ESST	984101V21X2	903	X	72
Approche de la sociologie en milieu carcéral - Convention	ESST	984102V21X2	903		48
Droit pénal et procédure pénale – Convention	ESST	713701V21X1	703	X	60
Approche de la santé et de l'hygiène en milieu carcéral – Convention	ESST	800003V21X1	803	X	48
Introduction à la communication et à la gestion des conflits en milieu carcéral - Convention	ESST	984105V21X2	903	X	62
Approche de la criminologie et de la pénologie en milieu carcéral – Convention	ESST	713019V21X1	703	X	72
Introduction à la communication écrite - Convention	ESST	984107V21X2	903		48
Epreuve intégrée de la section « Formation complémentaire de l'agent pénitentiaire - Convention »	ESSQ	984100V22X2	903		40

TOTAL DES PERIODES DE LA SECTION	
A) nombre de périodes suivies par l'étudiant	450
B) nombre de périodes professeur	450

8. Profil professionnel (approuvé par le Conseil supérieur dans les cas visés au point 2.3.8.3. de la circulaire)
Repris en annexe n°3 de 1 page

9. Tableau de concordance (à approuver par la Commission de concertation)

Repris en annexe n°4 de page

12. Réserve au Service d'inspection :

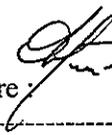
a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : *la 02.10*

Signature :  J. LEONARD
Inspecteur chargé de la
coordination du service
d'inspection.

(2) A compléter

(3) Réserve à l'Administration

(4) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(5) Soit A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, V, W - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

(6) A compléter si les UF. Ont déjà été approuvées, sinon réserve à l'administration

D 8 BIS/UF : au 01.03.96

COPIE CONFORME



François - Gérard STOLZ
Directeur général adjoint

FORMATION COMPLEMENTAIRE DE L'AGENT PENITENTIAIRE - CONVENTION

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité doit :

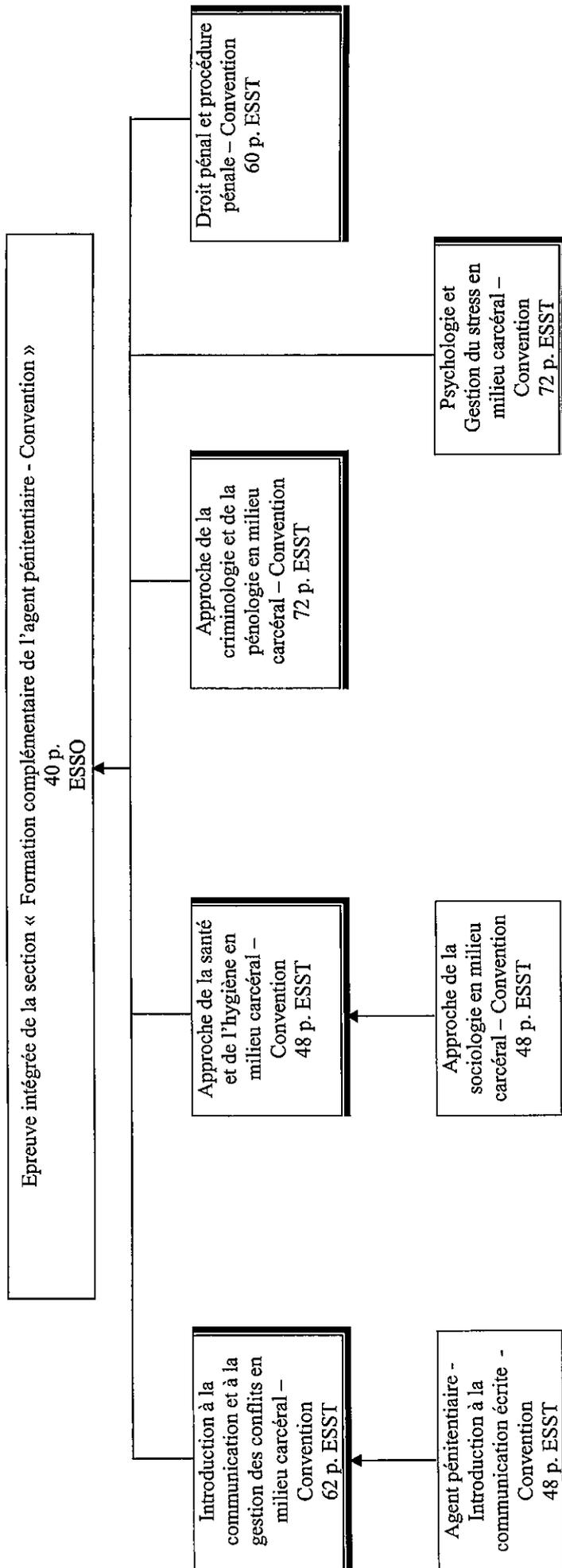
- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

La section vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ de renforcer son insertion dans la mission de l'administration pénitentiaire en assurant une exécution correcte, sûre et humaine des peines et mesures privatives de liberté, qui prenne en compte les intérêts de la société, de la victime et du détenu;
- ◆ de développer les savoirs et les compétences qui favorisent la collaboration avec les supérieurs, les collègues, le personnel administratif, les membres du Service Psychosocial (SPS) et les partenaires externes des Communautés et Régions, en tenant compte des arrière-plans psychologiques, sociaux et médicaux;
- ◆ de créer, en collaboration avec les partenaires externes, les conditions nécessaires pour permettre au détenu de préparer sa réinsertion sociale;
- ◆ de développer une réflexion sur les pratiques, fondées sur le statut juridique qui constitue la base des interventions à l'égard du détenu;
- ◆ de renforcer l'autonomie des agents pénitentiaires dans leurs tâches quotidiennes.

FORMATION COMPLEMENTAIRE DE L'AGENT PENITENTIAIRE - CONVENTION



ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1**DOCUMENT 8 bis****DOSSIER PEDAGOGIQUE****UNITE DE FORMATION****1. La présente demande émane du réseau :**

- (1) Communauté française
 (1) Provincial et communal
 (1) Libre confessionnel
 (1) Libre non confessionnel

 Identité du responsable pour le réseau : **ROBERTO GALLUCCIO,**
 Administrateur délégué

Date et signature : 12/11/2009

2. Intitulé de l'unité de formation :**Psychologie et Gestion du stress en milieu carcéral - Convention**

Code de l'UF : (3) 984101U21X2	Code du domaine de formation: (4) 903
-----------------------------------	--

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de ...1.... page(s) (2)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de ..1.... page(s) (2)
5. Classement de l'unité de formation :

- (1) Enseignement secondaire de: (1) transition (1) qualification
 du degré: (1) inférieur (1) supérieur

 (1) Enseignement supérieur de type court (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement	(1)	Classement du Conseil supérieur	(1)
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : (1) oui (1) non**7. Constitution des groupes ou regroupement :** Repris en annexe n° 3 de ...1.. page(s) (2)**8. Programme du (des) cours :** Repris en annexe n° 4 de .. 1.. page(s) (2)**9. Capacités terminales :** Reprises en annexe n° 5 de ... 1.. page(s) (2)**10. Chargé(s) de cours :** Repris en annexe n° 6 de1.. page(s) (2)

(1) Cocher la mention utile

(2) A compléter

(3) Réservé à l'Administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Code de l'UF : (3) 984101U21X2	Code du domaine de formation : (4) 903
-----------------------------------	---

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Psychologie	CT	B	40
Gestion du stress	CT	B	20
Part d'autonomie		P	12
Total des périodes			72

12. Réserve au Service d'inspection :

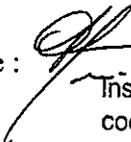
a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 20... ..

Signature :  J. LEONARD
Inspecteur chargé de la
coordination du service
d'inspection.

- (1) biffer la mention inutile
 (2) A compléter
 (3) Réserve à l'administration
 (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection
 (5) Soit A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, V, W - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)
 (6) A compléter si les UF. Ont déjà été approuvées, sinon réservé à l'administration

COPIE CONFORME

D 8BIS au : 01.03.98



François - Gérard STOLZ
Directeur général adjoint

Psychologie et Gestion du stress en milieu carcéral - Convention

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation a pour finalités de permettre à l'étudiant:

- d'acquérir les connaissances théoriques et de développer les compétences pratiques en psychologie lui permettant d'analyser des situations liées à sa pratique professionnelle;
- de gérer le stress inhérent au travail en milieu carcéral.

Psychologie et Gestion du stress en milieu carcéral - Convention

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

L'étudiant sera capable :

- de lire et comprendre un message lié à la vie carcérale, pour y retrouver des informations explicites,
- de rédiger un message simple à la structure correcte;
- d'écrire, sous la dictée, un message d'un niveau de langue courant d'au moins dix lignes, respectant les principales règles d'orthographe;
- de s'exprimer oralement clairement.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

- Certificat d'enseignement secondaire du deuxième degré (C2D) ou certificat d'enseignement secondaire inférieur (CESI).

Psychologie et Gestion du stress en milieu carcéral - Convention

3. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

NEANT

Psychologie et Gestion du stress en milieu carcéral - Convention

4. PROGRAMME

Pour le cours de psychologie, l'étudiant(e) sera capable:

- d'analyser les conséquences psychopathologiques de la vie carcérale sur les détenus;
- d'évoquer les risques suicidaires en prison;
- d'identifier les différents troubles de la personnalité (psychopathie, psychoses...);
- d'envisager les modes d'adaptation à la vie carcérale:
 - en analysant les différentes stratégies utilisées par la personne détenue suivant les phases de la détention,
 - en approfondissant la notion d'institutionnalisation,
 - en situant le rôle des intervenants extérieurs dans la recherche d'adaptations;
- d'illustrer les difficultés qu'il rencontre en raison:
 - de la présence en prison de certaines catégories de détenus (toxicomanes, délinquants sexuels...),
 - de la multiculturalité,
 - de la violence entre détenus.

Pour le cours de gestion du stress, l'étudiant(e) sera capable:

- de définir la notion de stress;
- d'identifier les agents de stress;
- d'inventorier les conséquences du stress;
- d'identifier les spécificités du stress professionnel y compris le burn-out;
- de relever les spécificités du stress lié à l'exercice de leur fonction en milieu pénitentiaire;
- de s'exercer à des techniques de prévention et de gestion du stress (définition des priorités, travail sur les croyances, gestion du temps...).

Psychologie et Gestion du stress en milieu carcéral - Convention

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant(e) sera capable au départ d'une situation carcérale décrite:

- d'intégrer les connaissances relatives aux divers troubles de la personnalité;
- d'adopter des attitudes adéquates liées aux conséquences de la détention présentes chez les détenus;
- d'adopter des attitudes tenant compte des spécificités présentées par les détenus;
- d'identifier ses propres limites par rapport au stress professionnel;
- d'adopter des attitudes permettant de réduire ou d'évacuer le stress.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte de:

- la cohérence du raisonnement,
- la validité de l'argumentation,
- la clarté de la synthèse,
- la qualité de la présentation.

Psychologie et Gestion du stress en milieu carcéral - Convention

6. **CHARGE(S) DE COURS**

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

Code de l'unité de formation : (3) 984102U21X2	Domaine de formation: (4) 903
--	---

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Sociologie	CT	B	40
Part d'autonomie		P	8
Total des périodes			48

12. Réserve au Service d'inspection :

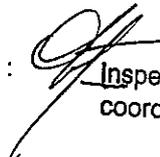
a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISoire - ~~PAS D'ACCORD~~

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 20-2-10

Signature :  J. LEONARD
Inspecteur chargé de la
coordination du service
d'inspection.

- (1) biffer la mention inutile
(2) A compléter
(3) Réserve à l'administration
(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection
(5) Soit A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, V, W - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)
(6) A compléter si les UF. Ont déjà été approuvées, sinon réservé à l'administration

COPIE CONFORME



François - Gérard STOLZ
Directeur général adjoint

Approche de la sociologie en milieu carcéral - Convention

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation a pour finalités de permettre à l'étudiant:

- de développer des connaissances théoriques en sociologie lui permettant d'analyser des situations liées à la pratique professionnelle en milieu carcéral.

Approche de la sociologie en milieu carcéral - Convention

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

L'étudiant sera capable:

- de lire et comprendre un message simple lié à la vie carcérale, pour y retrouver des informations explicites;
- de rédiger un message simple à la structure correcte;
- d'écrire, sous la dictée, un message d'un niveau de langue courant d'au moins dix lignes, respectant les principales règles d'orthographe;
- de s'exprimer oralement clairement.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

- Certificat d'enseignement secondaire du deuxième degré (C2D) ou certificat d'enseignement secondaire inférieur (CESI).

Approche de la sociologie en milieu carcéral - Convention

3. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

NEANT

Approche de la sociologie en milieu carcéral - Convention

4. PROGRAMME

L'étudiant(e) sera capable:

- d'utiliser des apports théoriques en sociologie afin d'analyser des situations professionnelles liées au milieu carcéral;
- d'esquisser le profil de l'agent pénitentiaire;
- de s'interroger sur les motivations à devenir un agent pénitentiaire et à le rester;
- de décrire les rôles et missions de la profession;
- de situer la place de l'agent dans le système pénitentiaire sur le plan psychopédagogique;
- de débattre des principes éthiques et déontologiques sous-jacents à la profession d'agent pénitentiaire;
- de définir les caractéristiques sociologiques du détenu en:
 - analysant les déterminants socioculturels, économiques, familiaux, pédagogiques, professionnels jalonnant la trajectoire des détenus,
 - identifiant le profil des personnes condamnées,
- de confronter la diversité culturelle par le biais d'un inventaire des difficultés rencontrées et des méthodes qui permettent de la gérer;
- d'identifier les acteurs et les intervenants du système pénitentiaire et leurs missions;
- d'illustrer les circuits de communication entre les différents acteurs du système carcéral;
- de démontrer en quoi la prison est un système organisationnel;
- de se situer au sein de cette organisation et de l'administration pénitentiaire;
- d'identifier les différents niveaux de pouvoirs et les rapports entre ceux-ci.

Approche de la sociologie en milieu carcéral - Convention

5. CAPACITES TERMINALES

Au départ de situations professionnelles exemplatives, pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera à même:

- d'identifier les concepts théoriques de sociologie nécessaires à l'analyse de ces situations;
- de proposer des attitudes de nature à prévenir et/ou gérer ces situations;
- de (se) poser des questions sur la fonction et le rôle spécifique de l'agent pénitentiaire;
- d'identifier les différents intervenants et acteurs rencontrés;
- de situer l'action des différents professionnels de la prison dans le cadre du système pénitentiaire;
- d'expliciter les relations des agents pénitentiaires avec d'autres intervenants et les détenus;
- de situer les fondements de son action dans le système politique, économique, social et culturel;
- d'utiliser de façon adéquate des outils théoriques et méthodologiques en distinguant données factuelles et perceptions personnelles;
- de proposer et de justifier des pistes d'intervention et solutions adaptées;
- d'illustrer d'un point de vue sociologique les difficultés rencontrées par les agents pénitentiaires en raison:
 - de la présence en prison de certaines catégories de détenus,
 - de la multiculturalité.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte de:

- la cohérence du raisonnement,
- la validité de l'argumentation,
- la clarté de la synthèse,
- la qualité de la présentation.

Approche de la sociologie en milieu carcéral - Convention

6. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

Code de l'unité de formation : (3) 713701021X1	Code du domaine de formation: (4) 703
---	--

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Droit pénal	CT	B	25
Procédure pénale	CT	B	25
Part d'autonomie		P	10
Total des périodes			60

12. Réserve au Service d'inspection :

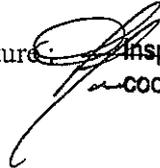
a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : le 22/02/10

Signature :  J. LEONARD
Inspecteur chargé de la
coordination du service
d'Inspection.

- (1) biffer la mention inutile
(2) A compléter
(3) Réserve à l'administration
(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection
(5) Soit A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, V, W - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)
(6) A compléter si les UF. Ont déjà été approuvées, sinon réservé à l'administration

COPIE CONFORME



François - Gérard STOLZ
Directeur général adjoint

Droit pénal et procédure pénale – Convention

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation a pour finalités de permettre à l'étudiant(e):

- d'acquérir des savoirs permettant une meilleure compréhension du système pénal belge en relation avec le système pénitentiaire;
- de connaître les principes et les procédures en lien avec le travail au sein des établissements pénitentiaires.

Droit pénal et procédure pénale – Convention

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

L'étudiant sera capable:

- de lire et comprendre un message simple lié à la vie carcérale, pour y retrouver des informations explicites;
- de rédiger un message simple à la structure correcte;
- d'écrire, sous la dictée, un message d'un niveau de langue courant d'au moins dix lignes, respectant les principales règles d'orthographe;
- de s'exprimer oralement clairement.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

- Certificat d'enseignement secondaire du deuxième degré (C2D) ou certificat d'enseignement secondaire inférieur (CESI).

Droit pénal et procédure pénale – Convention

3. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

NEANT

Droit pénal et procédure pénale – Convention

4. PROGRAMME

A partir de situations professionnelles décrites, l'étudiant(e) sera capable:

- de définir les principes du droit et ses applications
- de définir le droit pénal;
- de comprendre le système pénal belge à travers les différents organes judiciaires pénaux et de citer leurs compétences;
- de situer les principales étapes de la procédure pénale au stade de la détention préventive et de la condamnation;
- de définir les différents acteurs d'un procès pénal et leur rôle;
- de citer les droits des victimes au cours de la procédure pénale ;
- d'énumérer les différentes peines et mesures prévues dans le droit pénal belge;
- de décoder pour le détenu et dans les limites de sa fonction, les décisions des Cours et Tribunaux en matière d'exécution des peines;
- de préciser les modalités d'exécution des peines et les procédures s'y référant.

Par l'analyse de jugements et d'arrêts exemplatifs, l'étudiant(e) sera capable :

- de relever avec précision et rigueur dans les limites de ce qui peut être attendu dans leur profession:
 - la structure des décisions judiciaires et leur motivation en se basant sur un examen objectif des faits tels que décrits et qualifiés par ladite décision,
 - les conséquences juridiques qui découlent de ces décisions,
 - la(les) solution(s) adoptée(s) par la juridiction saisie;
- de confronter la matière théorique avec la pratique au regard de différents exemples;
- d'apporter une réflexion quant au fonctionnement du système pénal dans sa confrontation avec le monde carcéral.

Droit pénal et procédure pénale – Convention

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, dans les limites de ce qu'on peut attendre de sa fonction, l'étudiant(e) sera à même:

- de présenter le système pénal belge et situer le parcours d'une personne privée de liberté dans ce système;
- d'expliquer, par le biais d'exemples concrets, le fonctionnement judiciaire pénal et de le rapporter au regard de ce qu'on peut attendre de sa fonction au sein d'un établissement pénitentiaire;
- de justifier et débattre de la privation de liberté et du déroulement de la procédure pénale dans ses différentes modalités (détention préventive, exécution de la peine, recours possibles,...);
- d'expliquer les notions juridiques étudiées et de les restituer de manière correcte et compréhensible.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte de :

- la cohérence du raisonnement,
- la validité de l'argumentation,
- la clarté de la synthèse,
- la qualité de la présentation.

Droit pénal et procédure pénale – Convention

6. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1**DOCUMENT 8 bis****DOSSIER PEDAGOGIQUE****UNITE DE FORMATION****1. La présente demande émane du réseau :**

- (1) Communauté française (1) Libre confessionnel
 (1) Provincial et communal (1) Libre non-confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : **ROBERTO GALLUCCIO,**
 Administrateur délégué

Date et signature: 12/11 :2009

2. Intitulé de l'unité de formation :**Approche de la santé et de l'hygiène en milieu carcéral – Convention**

Code de l'UF : (3) 800003 U 21 X 1	Code du domaine de formation : (4) 801
---------------------------------------	---

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de ...1.... page(s) (2)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de ..1.... page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

- (1) Enseignement secondaire de: (1) transition (1) qualification
 du degré: (1) inférieur (1) supérieur

(1) Enseignement supérieur de type court

(1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement	(1)	Classement du Conseil supérieur	(1)
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : (1) oui (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de1.. page(s) (2)

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de .. 1.. page(s) (2)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de ... 1.. page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de1.. page(s) (2)

(1) Cocher la mention utile

(2) A compléter

(3) Réservé à l'Administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Code de l'UF : (3) 800 003 u 21 X1	Code du domaine de formation: (4) 801
---------------------------------------	--

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Hygiène & Santé	CT	B	40
Part d'autonomie		P	8
Total des périodes			48

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

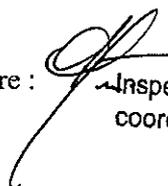
b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : le 02/10/.....

Signature :

 J. LEONARD
Inspecteur chargé de la
coordination du service
d'inspection.

(1) biffer la mention inutile

(2) A compléter

(3) Réserve à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

(5) Soit A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, V, W - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

(6) A compléter si les UF. Ont déjà été approuvées, sinon réservé à l'administration

COPIE CONFORME

D 8BID au : 01.03.98



François - Gérard STOLZ
Directeur général adjoint

Approche de la santé et de l'hygiène en milieu carcéral – Convention

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation a pour finalités de permettre à l'étudiant(e) :

- D'acquérir des savoirs et des savoir-faire nécessaires à la promotion de la santé et de l'hygiène en milieu carcéral.

Approche de la santé et de l'hygiène en milieu carcéral – Convention

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

L'étudiant sera capable:

Au départ de situations professionnelles exemplatives,

- d'identifier les concepts théoriques de sociologie nécessaires à l'analyse de ces situations;
- de proposer des attitudes de nature à prévenir et/ou gérer ces situations;
- de (se) poser des questions sur la fonction et le rôle spécifique de l'agent pénitentiaire;
- d'identifier les différents intervenants et acteurs rencontrés;
- de situer l'action des différents professionnels de la prison dans le cadre du système pénitentiaire;
- d'expliquer les relations des agents pénitentiaires avec d'autres intervenants et les détenus;
- de situer les fondements de son action dans le système politique, économique, social et culturel;
- d'utiliser de façon adéquate des outils théoriques et méthodologiques en distinguant données factuelles et perceptions personnelles;
- de proposer et de justifier des pistes d'intervention et solutions adaptées;
- d'illustrer d'un point de vue sociologique les difficultés rencontrées par les agents pénitentiaires en raison:
 - de la présence en prison de certaines catégories de détenus,
 - de la multiculturalité,.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Approche de la sociologie en milieu carcéral - convention

Approche de la santé et de l'hygiène en milieu carcéral – Convention

3. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

NEANT

Approche de la santé et de l'hygiène en milieu carcéral – Convention

4. PROGRAMME

Au travers de situations professionnelles, l'étudiant(e) sera capable;

- de relever les grands principes de l'équilibre alimentaire et de l'hygiène de vie;
- de s'interroger quant à leur respect et aux circonstances qui rendent leur application difficile;
- d'identifier les assuétudes et leur processus d'installation ;
- de noter les attitudes des différents professionnels pénitentiaires face à ces problématiques et en faire l'analyse critique et déontologique;
- d'énumérer et décrire les principaux rôles et fonctions des travailleurs psycho médicosociaux internes et externes et se situer par rapport à ceux-ci;
- d'énumérer et décrire les maladies infectieuses les plus courantes (SIDA, hépatite, tuberculose,...) et de préciser les rôles des différents professionnels pénitentiaires face à la prévention de celles-ci;
- de définir le secret professionnel, ses applications et ses limites dans le cadre de chaque fonctions;
- d'énumérer et décrire des accidents qui peuvent se produire en prison et des attitudes pour les prévenir;
- d'énumérer et décrire le rôle et la fonction de la section psychiatrique et du personnel qui y travaille;
- d'énumérer et décrire le rôle et la fonction des sections de sécurité particulière et du personnel qui y travaille;
- de relever les rôles des différents professionnels pénitentiaires face aux détenus en mauvaise santé (maladies contagieuses, maladies chroniques,...) et les difficultés posées par l'application de mesures spécifiques (précautions d'hygiène, distribution de médicaments, isolement,...);
- d'énumérer et décrire les différentes structures de soins en milieu carcéral;
- d'énumérer et décrire les implications de la pratique du sport en milieu carcéral;
- d'identifier une situation d'urgence médicale;
- de poser les gestes adéquats qu'implique une situation d'urgence médicale.

Approche de la santé et de l'hygiène en milieu carcéral – Convention

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant(e) sera à même:

- de citer les caractéristiques d'un régime alimentaire équilibré (pyramide alimentaire);
- de citer les drogues les plus fréquentes en prison du point de vue de leurs effets, des risques pour la santé et des difficultés qu'elles engendrent au niveau de la vie carcérale;
- de préciser le rôle et la fonction du service médical au sein de la prison;
- de distinguer des maladies infectieuses dont la prévalence est plus importante en prison du point de vue de la prévention;
- d'expliquer le secret professionnel des professionnels de la santé;
- de préciser le rôle de la section psychiatrique et du personnel qui y travaille;
- de justifier le rôle des sections de sécurité particulière et des missions du personnel qui y travaille.
- de décrire le parcours de soins en milieu carcéral;
- d'expliquer l'importance d'exercer une activité physique et confronter ces explications aux possibilités qu'offre le milieu carcéral;
- d'identifier une situation d'urgence médicale et prévenir correctement le service médical.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte de:

- la cohérence du raisonnement,
- la validité de l'argumentation,
- la clarté de la synthèse,
- la qualité de la présentation.

Approche de la santé et de l'hygiène en milieu carcéral – Convention

6. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

Code de l'unité de formation : (3) 984105U21X2	Domaine de formation: (4) 903
---	----------------------------------

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Atelier de communication	CT	B	30
Gestion des conflits	CT	B	20
Part d'autonomie		P	12
Total des périodes			62

12. Réserve au Service d'inspection :

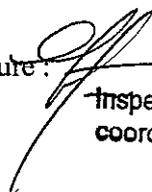
a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 20-02-10.....

Signature :  J. LEONARD
Inspecteur chargé de la
coordination du service
d'inspection.

- (1) biffer la mention inutile
(2) A compléter
(3) Réserve à l'administration
(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection
(5) Soit A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, V, W - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)
(6) A compléter si les UF. Ont déjà été approuvées, sinon réservé à l'administration

COPIE CONFORME



François - Gérard STOLZ
Directeur général adjoint

Introduction à la communication et à la gestion des conflits en milieu carcéral - Convention

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation a pour finalités de permettre à l'étudiant:

- d'acquérir des savoirs et des savoir-faire favorisant une meilleure approche des relations avec les détenus;
- de s'initier à la prévention et à la gestion des conflits.

<p style="text-align: center;">Introduction à la communication et à la gestion des conflits en milieu carcéral - Convention</p>
--

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

L'étudiant sera capable :

Au départ de situations professionnelles,

- de rédiger un rapport objectif et concis des faits relatés et/ou observés, dans le respect des règles orthographiques et syntaxiques de base;
- de rédiger un réaliser le compte-rendu d'un exposé dans le respect des règles orthographiques et syntaxiques de base.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Agent pénitentiaire - Introduction à la communication écrite - Convention

**Introduction à la communication et à la gestion des conflits en milieu carcéral -
Convention**

3. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

NEANT

Introduction à la communication et à la gestion des conflits en milieu carcéral - Convention

4. PROGRAMME

Au niveau de l'atelier de communication, l'étudiant(e) sera capable:

- d'illustrer les modes de communication (verbaux et non verbaux);
- d'analyser les filtres de la communication;
- d'observer le langage corporel : posture - gestuelle - expression faciale - paralangage;
- d'identifier les caractéristiques du destinataire du message;
- de prendre conscience des premières impressions des personnes qu'il rencontre;
- de mettre en évidence les éléments non verbaux contenus dans l'environnement : espace, territoire, distance;
- d'analyser ses points forts et ses points faibles dans sa communication en groupe et en face à face (y compris sa première impression);
- de s'exercer à la technique de la reformulation;
- de communiquer de manière assertive;
- de prendre en compte les feed-back verbaux et non verbaux de ses interlocuteurs;

à partir de situations professionnelles exemplatives:

- de mettre en évidence les difficultés de communication et les difficultés relationnelles entre détenus, agents pénitentiaires et intervenants externes;
- de s'exercer à différentes méthodologies de l'écoute active et de la reformulation;
- de proposer des attitudes qui améliorent la communication entre les différents acteurs;
- de poser un regard critique et autocritique sur l'exercice du pouvoir et de l'autorité;
- de favoriser l'instauration d'un climat relationnel positif dans les limites de sa fonction.

Au niveau des techniques de gestion des conflits:

à partir de situations professionnelles exemplatives, l'étudiant(e) sera capable:

- d'explicitier les notions de conflit, d'agressivité et de violence;
- de relever en quoi certains comportements diminuent ou renforcent le conflit, l'agressivité ou la violence;
- de s'exercer à différentes méthodologies de communication non violente;
- de poser un regard autocritique sur sa propre agressivité et violence;
- d'analyser une situation de conflit vécue en:
 - identifiant ses propres émotions,
 - différenciant faits et interprétations,
 - prenant du recul par rapport à sa position,
 - énonçant les moyens utilisés pour gérer la situation;

- d'analyser une situation d'agressivité et/ou de violence en:
 - identifiant ses propres émotions,
 - prenant du recul par rapport à sa position,
 - différenciant faits et interprétations,
 - prenant en compte le rôle négatif de l'effet du groupe sur la situation (renforcement, loi du silence, délation...),
 - énonçant les moyens utilisés pour gérer la situation.

<p style="text-align: center;">Introduction à la communication et à la gestion des conflits en milieu carcéral - Convention</p>
--

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant(e) sera capable:

- d'expliquer le schéma de la communication;
- de communiquer de façon assertive;
- de pratiquer l'écoute active;
- de différencier les notions de conflit / d'agressivité et de violence;
- d'évaluer les éléments à mettre en place pour gérer de façon optimale une situation de conflit en tenant compte de ses propres émotions.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte de:

- la cohérence du raisonnement,
- la validité de l'argumentation,
- la clarté de la synthèse,
- la qualité de la présentation.

**Introduction à la communication et à la gestion des conflits en milieu carcéral -
Convention**

6. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

Code de l'UF : (3) 713019V21X1	Code du domaine de formation: (4) 703
-----------------------------------	--

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Criminologie	CT	B	30
Sociologie	CT	B	30
Part d'autonomie		P	12
Total des périodes			72

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

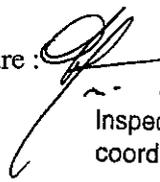
b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 20.02.10

Signature :


J. LEONARD
Inspecteur chargé de la
coordination du service
d'inspection.

- (1) biffer la mention inutile
(2) A compléter
(3) Réserve à l'administration
(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection
(5) Soit A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, V, W - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)
(6) A compléter si les UF. Ont déjà été approuvées, sinon réservé à l'administration

COPIE CONFORME



D 8BIS : au 01.03.98

François - Gérard STOLZ
Directeur général adjoint

Approche de la criminologie et de la pénologie en milieu carcéral – Convention**1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION****1.1. Finalités générales**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation a pour finalités de permettre à l'étudiant(e):

- de développer des connaissances théoriques en criminologie lui permettant d'analyser des situations liées à sa pratique professionnelle;
- de développer des connaissances théoriques en pénologie lui permettant d'analyser des situations liées à sa pratique professionnelle.

Approche de la criminologie et de la pénologie en milieu carcéral – Convention

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

L'étudiant sera capable:

- de lire et comprendre un message simple lié à la vie carcérale, pour y retrouver des informations explicites;
- de rédiger un message simple à la structure correcte;
- d'écrire, sous la dictée, un message d'un niveau de langue courant d'au moins dix lignes, respectant les principales règles d'orthographe;
- de s'exprimer oralement clairement.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

- Certificat d'enseignement secondaire du deuxième degré (C2D) ou certificat d'enseignement secondaire inférieur (CESI).

Approche de la criminologie et de la pénologie en milieu carcéral – Convention

3. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

NEANT

Approche de la criminologie et de la pénologie en milieu carcéral – Convention

4. PROGRAMME

Pour le cours de criminologie, l'étudiant(e) sera capable :

- de retracer globalement l'émergence de cette discipline et de la situer par rapport aux disciplines proches;
- de définir des concepts et des théories telles que criminologie de la réaction sociale et criminologie du passage à l'acte, de la criminalisation (primaire et secondaire), dangerosité... ;
- de présenter les principaux objets d'étude actuels des criminologues.

Pour le cours de pénologie, à partir de situations professionnelles, l'étudiant(e) sera capable :

- d'analyser la loi de Principes;
- de décrire le statut, les missions, les objectifs de tous les intervenants extérieurs, services d'aide aux justiciables, formateurs de détenus, etc... ;
- de citer les droits de l'homme, les normes européennes ainsi que les règles minimales pour le traitement des détenus ;
- d'analyser les fonctions de la prison et surtout l'usage qui en est fait :
 - le mode de fonctionnement du système pénal comme système de sélection et de ventilation (examiner les trajectoires au sein du système pénal),
 - la réaction sociale diffuse et organisée,
 - les mécanismes de la responsabilité : visibilité et renvoi;

Sur base de situations illustratives de la pratique professionnelle proposées par l'expert ou par l'étudiant :

- de relever des problèmes rencontrés en prison par certaines catégories de détenus (auteurs de délits sexuels, de maltraitance d'enfants, d'actes de terrorisme, ...);
- d'aborder les difficultés face aux trafics et règlements de compte liés à la circulation des produits stupéfiants;
- de poser un regard critique sur des problèmes rencontrés en prison par certaines catégories de détenus (femmes, mineurs, étrangers, ...) et sur la mission de l'agent pénitentiaire.

Approche de la criminologie et de la pénologie en milieu carcéral – Convention

5. CAPACITES TERMINALES

Au départ de situations professionnelles exemplatives ou sur base des différents lieux visités ou expériences exprimées par les intervenants, pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera à même:

- d'esquisser des liens avec la matière vue et de développer une analyse critique argumentée;
- d'identifier les concepts théoriques de pénologie et de criminologie nécessaires à l'analyse de situations professionnelles;
- d'identifier les différents intervenants et acteurs rencontrés.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte de :

- la cohérence du raisonnement,
- la validité de l'argumentation,
- la clarté de la synthèse,
- la qualité de la présentation.

Approche de la criminologie et de la pénologie en milieu carcéral – Convention

6. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

Code de l'UF : (3) 984107U21X2	Code du domaine de formation: (2) 903
-----------------------------------	--

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Atelier de communication écrite	CT	B	40
Part d'autonomie		P	8
Total des périodes			48

12. Réservé au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

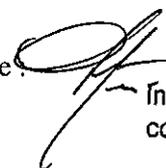
b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 20.02.10

Signature :



J. LEONARD
Inspecteur chargé de la
coordination du service
d'inspection.

- (1) biffer la mention inutile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'administration
(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection
(5) Soit A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, V, W - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)
(6) A compléter si les UF. Ont déjà été approuvées, sinon réservé à l'administration

COPIE CONFORME



François - Gérard STOLZ
Directeur général adjoint

D 8 TER : au 01.03.98

Introduction à la communication écrite - Convention

1. **FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION**

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation a pour finalités de permettre à l'étudiant :

- D'acquérir des savoirs et des savoir-faire nécessaires à la rédaction des documents et rapports exigés par ses fonctions d'agent pénitentiaire.

Introduction à la communication écrite - Convention

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

L'étudiant sera capable :

- de lire et comprendre un message simple lié à la vie carcérale, pour y retrouver des informations explicites;
- de rédiger un message simple à la structure correcte;
- d'écrire, sous la dictée, un message d'un niveau de langue courant d'au moins dix lignes, respectant les principales règles d'orthographe;
- de s'exprimer oralement clairement.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

- Certificat d'enseignement secondaire du deuxième degré (C2D) ou certificat d'enseignement secondaire inférieur (CESI).

Introduction à la communication écrite - Convention

3. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

NEANT

Introduction à la communication écrite - Convention

4. PROGRAMME

L'étudiant(e) sera capable à partir de situations professionnelles :

- de rédiger un rapport :
 - en respectant les règles orthographiques de base,
 - en ponctuant de façon adéquate,
 - en distinguant observation subjective et objective,
 - en structurant ses idées,
 - en utilisant un vocabulaire adéquat;
- de prendre des notes durant un exposé;
- de réaliser des plans de textes informatifs;
- de rédiger des résumés de textes et d'argumenter ses commentaires;
- de rédiger des consignes.

Introduction à la communication écrite - Convention

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable, au départ de situations professionnelles:

- de rédiger un rapport objectif et concis des faits relatés et/ou observés, dans le respect des règles orthographiques et syntaxiques de base;
- de rédiger un réaliser le compte-rendu d'un exposé dans le respect des règles orthographiques et syntaxiques de base.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte:

- de la cohérence du raisonnement,
- de la validité de l'argumentation,
- de la clarté de la synthèse,
- de la qualité de la présentation.

Introduction à la communication écrite - Convention
--

6. **CHARGE(S) DE COURS**

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

Code de l'UF : (3) 984100U22X2	Code du domaine de formation : (4) 903
-----------------------------------	---

11. Horaire minimum de l'unité de formation :**Code U**
Z**11.1 Etudiant : 40 périodes**

Le nombre de périodes suivies par l'étudiant est mentionné sur le titre délivré.

11.2 Encadrement de l'épreuve intégrée :

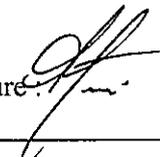
	Classement du cours (2)	Code U (2)	Nombre de périodes par-étudiant Par groupe d'étudiants (1) (2)
Préparation de l'épreuve intégrée de la section « Formation complémentaire de l'agent pénitentiaire » - Convention	CT	I	30
Epreuve intégrée de la section « Formation complémentaire de l'agent pénitentiaire » - Convention	CT	I	10
Total des périodes			40

NB. 1 période comporte 50 minutes

12. Réserve au Service d'inspection :a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : ... le ... 20...

Signature : J. LEONARD
Inspecteur chargé de la
coordination du service
d'inspection.

- 1) Cocher la mention utile
 (2) A compléter
 (3) Réserve à l'Administration
 (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

COPIE CONFORMEFrançois - Gérard STOLZ
Directeur général adjoint

Epreuve intégrée de la section Formation complémentaire de l'agent pénitentiaire - Convention

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant d'intégrer les connaissances, les techniques, les démarches méthodologiques et les règles de déontologie professionnelle à travers l'élaboration et la défense orale d'un travail présentant la spécificité de la fonction d'agent pénitentiaire.

**Epreuve intégrée de la section Formation complémentaire de l'agent
pénitentiaire - Convention**

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

Sans objet.

**Epreuve intégrée de la section Formation complémentaire de l'agent
pénitentiaire - Convention**

3. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

Epreuve intégrée de la section Formation complémentaire de l'agent pénitentiaire - Convention

4. PROGRAMME

4.1. Programme pour l'étudiant :

A partir de situations professionnelles concrètes, l'étudiant sera capable de réaliser un travail relatif à une problématique ou à une thématique particulière relevant de la fonction de l'agent pénitentiaire.

Le travail devra comporter :

- une observation minutieuse des faits;
- un questionnement de départ en lien avec sa pratique d'agent pénitentiaire;
- l'approche méthodologique et théorique de la (des) question(s);
- l'analyse de pratiques développées en rapport avec la (les) question(s) posée(s);
- des pistes d'intervention relatives à la ou (aux) question(s) de départ.

4.2. Programme pour le personnel chargé de l'encadrement:

Le personnel chargé de l'encadrement a pour fonction, en référence aux capacités terminales:

- de définir la forme, le contenu et les critères d'évaluation du travail demandé;
- d'évaluer la pertinence des projets de travail;
- d'assurer un suivi collectif et/ou individuel du travail des étudiants.

**Epreuve intégrée de la section Formation complémentaire de l'agent
pénitentiaire – Convention**

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable, au travers d'un travail écrit et oral respectant les usages de la langue française, portant sur des situations concrètes de la vie professionnelle et en référence aux règles déontologiques:

- de situer son action dans le cadre du système pénitentiaire;
- de situer les fondements de son action dans le système politique, économique, social et culturel;
- de (se) poser des questions sur la fonction et le rôle spécifique de l'agent pénitentiaire;
- d'explicitier ses relations avec d'autres intervenants et les détenus;
- d'utiliser de façon adéquate des outils théoriques et méthodologiques en distinguant données factuelles et perceptions personnelles;
- de proposer et de justifier des pistes d'intervention.

Pour le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants:

- la rigueur des observations et le degré de pertinence des analyses,
- la richesse et la pertinence des ressources utilisées,
- la qualité des liens réalisés avec des outils théoriques, méthodologiques et pratiques,
- la capacité à argumenter et à nuancer ses propos,
- la qualité rédactionnelle du travail écrit,
- la clarté de la présentation orale.

**Epreuve intégrée de la section Formation complémentaire de l'agent
pénitentiaire - Convention**

6. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières en relation avec le programme du présent dossier pédagogique issues d'une expérience pratique et actualisée du milieu pénitentiaire.